

*négocier des limitations quantitatives aussi bien que qualitatives des armes nucléaires. A cet égard, il faudrait rappeler les mesures envisagées au paragraphe 50 du Document final;*

*f) indépendamment de cette responsabilité spéciale, il convient de redoubler d'efforts pour réduire le niveau des armes classiques, en ayant recours à l'approche régionale comme étant celle qui a le plus de chances d'aboutir.*

*"Le Canada espère que la deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement donnera la plus haute priorité aux questions suivantes:*

*a) poursuite des négociations SALT;*

*b) conclusion d'un traité multilatéral sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires;*

*c) conclusion d'un accord sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques;*

*d) élaboration d'un nouveau régime de non-prolifération fondé sur le traité de non-prolifération;*

*e) mise au point de mesures concrètes de limitation et de réduction des forces classiques."*

Si la deuxième Session extraordinaire parvient à régler ces cinq questions, elle aura fait avancer d'un pas de géant la cause du désarmement. Mais le pourra-t-elle? Sera-t-elle compromise par des événements extérieurs, par exemple un autre Afghanistan ou une autre guerre au Moyen-Orient? Ou découvrirons-nous que les nations, se rappelant que l'accord SALT I fut négocié alors que la guerre faisait rage au Vietnam, sont vraiment déterminées à instaurer un monde de paix et de bonne volonté, protégé par des garanties et des mesures de vérification appropriées? Nous découvrirons-nous prisonniers d'un mauvais sort qui échappe à notre emprise, ou maîtres de notre destin à un degré dont nous n'aurions jamais osé rêver?